



## Obligation de soins pour violence et alcoolisme auprès de sa fami

Par **vilette martine**, le **25/03/2010** à **16:27**

Bonjour,  
mère de quatre jeunes enfants un mari opéré du coeur, alcoolique et violent, il ne m'est plus possible de gérer, une hdt a été mise en place il y a trois mois puis annulée au bout de 24 h, donc retour à la case départ; Aidez moi a prendre une décision sans craintes de violence de la part de mon conjoint . Il m'est impossible de continuer ainsi, le divorce ne me convient pas car je n'aurai pas la possibilité de payer le pret de notre maison à laquelle nos enfants sont attaches, je souhaite une obligation de soins, mais est ce possible

Par **chris55107**, le **30/03/2010** à **22:47**

bonsoir, une obligation est une décision judiciaire. Pour cela il faut qu'un jugement soit rendu. La seule solution est de porter plainte pour violences en état d'alcoolisation. Je sais que c'est difficile. Mais l'obligation de soins ne résout pas les problèmes. Le suivi en service d'alcoologie est très superficiel et le médecin ne voit le patient que ponctuellement. J'ai vécu la même situation et j'ai fini par divorcer. Je n'ai pas eu le choix et j'ai alors regretté de ne pas avoir déposé plainte plus tôt comme me le conseillait les agents. Courage

Par **Lili**, le **28/05/2012** à **08:06**

Bonjour,

Je viens de quitter mon mari alcoolique, nous avons un bébé de 14 mois, mais je suis extrêmement bien aidé. Le plus dur c'est de partir mais une fois fait tout est beaucoup plus clair, plus facile et la vie peut commencer ! Nous devons protéger nos enfants c'est le principal, car s'ils ne vivent pas directement la violence, voire leur père dans de tels états, voire leur père violent avec leur mère, ou même le voire alcoolisé c'est traumatisant pour eux. Il faut avant tout aller dans une "Maison des femmes" ou leur téléphoner, là vous rencontrerez des éducateurs qui vont vous aider, vous conseiller et c'est grâce à eux que vous pourrez trouver des solutions. En plus votre mari n'en saura rien. Ensuite vous devez aller porter plainte pour violences conjugales, si vous avez peur, commencer par des mains courantes et allez montrer vos coups chez le médecin ou aux urgences à chaque fois (la violence conjugale n'est pas que physique, si vous n'avez pas de coup, vous pouvez aussi faire attester par un médecin votre état moral après une crise de votre mari). Parlez-en au généraliste. Et si un jour votre mari est tellement ivre qu'il tombe endormi ou qu'il s'endort dans le bain... vous pouvez appeler les pompiers en disant que vous êtes inquiète pour sa vie (comas, mise en danger,...). La maison des femmes vous propose un lieu d'accueil d'urgence, un hébergement,... gardez sur vous le numéro de téléphone d'S.O.S. femme battue de votre région si vous voulez partir vite après une crise. Avec les bonnes personnes pour vous aider vous pouvez vous en sortir sans être coincée par le crédit de la maison, les problèmes financiers. Le plus difficile c'est de faire le premier pas pour s'en sortir. Nous sommes victimes de la maladie de ces hommes. Mais on peut s'en sortir et avoir une vie "normale".